



MUNICIPALITÉ DE
MUNICIPALITY OF
MILLE-ISLES

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

Est par la présente donnée par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Mille-Isles que :

Le règlement suivant a été adopté :

Règlement numéro RU.02.2011.12 modifiant le règlement de zonage numéro RU.02.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin de créer et de modifier les dispositions s'appliquant aux projets intégrés et d'autoriser les projets intégrés dans la zone H-10 telle qu'identifiée au plan de zonage.

Le règlement a reçu l'approbation de la MRC d'Argenteuil le 10 juin 2020.

Le règlement est déposé au bureau du soussigné et sur le site internet de la Municipalité où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture.

Donné à Mille-Isles, ce 16 juillet 2020.

Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et secrétaire-trésorier